

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 27 juin 2025

Le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq , à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de séances de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand HEYBERGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 08

Présents : 07

Excusé, avec procuration : 1

Présents : M. Bertrand HEYBERGER, Maire; Mme Christine FUCHS, M. Stéphane BRELURUT, Maire-Adjoint ; M. Pierre TRABER, M. François GANGLOFF, M. FARDEL Jean-Charles, Mme Maryline GIOIA, conseillers municipaux.

Absents-excusés :

Mme Julie HEYBERGER, procuration à Mme Maryline GIOIA

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal du 14 avril 2025
2. Exposé des Adjoint
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Accord local de répartition des sièges au Conseil Communautaire de la CCPAROVIC
5. Budget Assainissement DM n°01
6. Divers et informations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Florence ANDLAUER est désignée pour remplir cette fonction.

**1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 avril 2025**

M. le Maire propose au Conseil municipal l'approbation du Procès-verbal de la séance du 14 avril 2025, dont chaque conseiller a été destinataire.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le Procès-verbal de la séance du 14 avril 2025**

*Délibération déposée le 7 juillet 2025  
à la Préfecture de Colmar*

**2. Exposé des Adjoints**

Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT qui rend compte :

- de la dernière réunion du Conseil de Fabrique : le repas paroissial a généré un bénéfice d 1046 € qui a servi à financer les travaux supplémentaires de remplacement d'ampoules leds.  
Le nouveau règlement épiscopal a baissé le nombre de membres du Conseil de Fabrique de 5 à 4 :  
Mme Nicole HEYBERGER s'est proposée pour quitter le conseil.
- SIVU - emploi permanent d'assistant éducatif petite enfance : 2 candidates ont été retenues pour une journée d'essai à l'issue de laquelle un choix définitif sera effectué.

Présentation de 4 déclarations de travaux :

FARDEL Jean-Charles  
15 rue Principale

Isolation thermique extérieure

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à ce projet, l'isolation prévue empiétant sur la domaine public. La DP fera l'objet d'un arrêté de refus.

VF2S – BAUMGARTNER Robert - RIXHEIM  
7 Place de la République

Réhabilitation d'un immeuble

MAURER Didier - GUEBERSCHWIHR  
2 rue du Dagsbourg

Clôture sur limites séparatives et  
domaine public

ALVES Ana  
21 rue Principale

Rafranchissement façades

**3. Rapport des délégués auprès des EPCI**

M. GANGLOFF François présente le rapport annuel du SIEPI. La dernière réunion portait essentiellement sur le mode de représentabilité des après éventuelle intégration de la COMCOM Centre Haut-Rhin.

Mme Maryline GIOIA rend compte :

- De l'AG de l'office du tourisme : la nouvelle directrice, Mme BATAGLIA, a lancé un audit pour mieux cerner les besoins et les spécificités du territoire
- Du Conseil d'Administration de l'école de musique : effectif de 15 professeurs et 18 élèves – légère augmentation des tarifs à la rentrée

**4. Accord local de répartition des sièges au Conseil Communautaire de la CCPAROVIC**

***VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2, relatifs à la composition du conseil communautaire ;***

***VU la circulaire interministérielle du 17 mars 2025 relative à la composition des conseils communautaires pour les élections municipales de 2026 ;***

***VU la délibération du 12 juin 2019 portant accord local sur la composition du conseil communautaire ;***

Le Maire rappelle que la circulaire du 17 mars 2025 précise les modalités de composition des conseils communautaires après les élections municipales, conformément aux articles L.5211-6-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Elle distingue deux cas : la répartition de droit commun des sièges entre communes membres, et la possibilité de conclure un accord local. La répartition de droit commun repose sur des tranches démographiques fixées par la loi, tout en assurant une représentation minimale pour chaque commune.

Dans le cas d'un accord local, les communes peuvent convenir d'une répartition différente sous certaines conditions : le nombre total de sièges ne doit pas excéder un plafond, chaque commune doit disposer d'au moins un siège, et la répartition doit respecter les principes d'égalité devant le suffrage. Cet accord doit être adopté par une majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers des communes représentant au moins la moitié de la population, ou inversement), formalisé avant une date limite fixée par la loi, et transmis au préfet.

***Par délibération en date du 3 juillet 2019, le conseil municipal a donné un avis défavorable à l'approbation d'un accord***

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réitère sa position de 2019 à savoir :**

**- Notre adhésion à la CCPAROVIC était particulièrement motivée par le fait de rejoindre une communauté de communes "rurales", petite structure de proximité, dans laquelle chacun pouvait prendre part aux décisions : en 2012, Obermorschwihr était dotée de 4 représentants.**

**- L'évolution législative a déjà provoqué une baisse en 2014 à 2 représentants.**

**- depuis 2016, Obermorschwihr a 1 représentant dans une communauté de communes de 13 000 habitants, autant que si elle faisait partie d'une entité de 100 000 habitants...**

**L'évolution perpétuelle des textes depuis 2012 nous mettent dans une situation que nous n'avions justement pas choisie.**

**Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, REFUSE le maintien de l'accord local de 2019 rappelé ci-dessous**

| <u>Commune</u>               | <u>Population municipale</u> | <u>Droit commun</u> | <u>Nombre de sièges proposé</u> |
|------------------------------|------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| <u>Equisheim</u>             | <u>1 735</u>                 | <u>4</u>            | <u>4</u>                        |
| <u>Gueberschwihr</u>         | <u>845</u>                   | <u>1</u>            | <u>2</u>                        |
| <u>Gundolsheim</u>           | <u>728</u>                   | <u>1</u>            | <u>2</u>                        |
| <u>Hattstatt</u>             | <u>859</u>                   | <u>1</u>            | <u>2</u>                        |
| <u>Husseren-les-Châteaux</u> | <u>512</u>                   | <u>1</u>            | <u>2</u>                        |

| <u>Obermorschwihr</u>  | <u>416</u>    | <u>0 donc 1 d'office</u> | <u>1 titulaire (1 suppléant(e))</u> |
|------------------------|---------------|--------------------------|-------------------------------------|
| <u>Osenbach</u>        | <u>839</u>    | <u>2</u>                 | <u>2</u>                            |
| <u>Pfaffenheim</u>     | <u>1 348</u>  | <u>3</u>                 | <u>3</u>                            |
| <u>Rouffach</u>        | <u>4 186</u>  | <u>10</u>                | <u>10</u>                           |
| <u>Voegtlinshoffen</u> | <u>494</u>    | <u>1</u>                 | <u>2</u>                            |
| <u>Westhalten</u>      | <u>1 033</u>  | <u>2</u>                 | <u>2</u>                            |
| <u>Total</u>           | <u>12 995</u> | <u>27</u>                | <u>32</u>                           |

## 5 BUDGET ASSAINISSEMENT : DM 01/2025

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 mars 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du service Assainissement.

**Considérant** la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- adopte la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

|              |                                    |               |
|--------------|------------------------------------|---------------|
| <b>1318</b>  | <b>subvention d'équipement</b>     | <b>-57.46</b> |
| <b>13918</b> | <b>subvention d'investissement</b> | <b>57.46</b>  |

*Délibération déposée le 7 juillet 2025  
à la Préfecture de Colmar*

## 6. Divers et informations

Les travaux de peinture du logement 13 rue Principale vont débiter le lundi 7 juillet.  
Ils seront suivis par le remplacement du lino.  
L'ensemble du bâtiment sera loué à la société « GUEULETON » à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 27 JUIN 2025**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal du 14 avril 2025
2. Exposé des Adjointes
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Accord local de répartition des sièges au Conseil Communautaire de la CCPAROVIC
5. Budget Assainissement DM n°01
6. Divers et informations

| Nom/Prénom          | Qualité                | Signature                             | Procuration |
|---------------------|------------------------|---------------------------------------|-------------|
| HEYBERGER Bertrand  | Maire                  |                                       |             |
| Christine FUCHS     | Adjoint au Maire       |                                       |             |
| Stéphane BRELURUT   | Adjoint au Maire       |                                       |             |
| TRABER Pierre       | Conseiller Municipal   |                                       |             |
| GANGLOFF François   | Conseiller municipal   |                                       |             |
| FARDEL Jean-Charles | Conseiller municipal   |                                       |             |
| GIOIA Maryline      | Conseillère municipale |                                       |             |
| HEYBERGER Julie     | Conseillère municipale | Excusée, procuration à Maryline GIOIA |             |